

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 1^{er} octobre 2020

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs s'est réuni à la CCI du Doubs à BESANCON sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, le 1^{er} octobre 2020 à 10 h 00.

Étaient présents :

M. Christian BONNET
Mme Christine COREN-GASPERONI (procuration à M. BONNET jusqu'à son arrivée à 11 h 50)
M. Marcel COTTINY
M. Nicolas DIAMANDIDES
M. Daniel DEFRASNE (départ à 11 h 50 puis procuration à Mme DOUCHEZ)
Mme Elise DOUCHEZ
M. Abdelaziz KOUSSOURI
M. François LAIGNEAU
Mme Myriam LEMERCIER
Mme Sylviane MAXEL
Mme Denise PAUL (procuration à Mme DOUCHEZ jusqu'à son arrivée à 11 h 50)
Mme Soledade ROCHA
M. Pascal ROUTHIER (départ à 12 h 45 puis procuration à M. LAIGNEAU)
M. Denis SCHNOEBELEN
Mme Danièle TETU
M. Gérard THIBORD

Mme Nadège GOUJON, représentante du Comité Social et Économique
Mme Virginie MENIGOZ, Commissaire du Gouvernement

Excusés :

M. Mohamed ABID (procuration à Mme MAXEL)
M. Philippe ALPY (procuration à Mme BOUQUIN)
Mme Jacqueline CUENOT-STALDER (procuration à M. DEFRASNE)
M. Jean-Pierre GURTNER (procuration à M. SCHNOEBELEN)
M. Jean-Louis NORIS
M. Pierre SIMON (procuration à Mme LEMERCIER)

Mme Vanessa GIRARDET, Commissaire aux Comptes

Assistaient à la séance :

M. Laurent GAUNARD, Directeur Général Adjoint
Mme Mireille CORROTTE, Directrice du Développement et du Patrimoine
M. Frédéric PAPELOUX, Directeur de la Gestion Locative
Mme Nadia SKAKNI, Directrice des Affaires Comptables
Mme Lucie LOUVET, responsable communication
Mme Evelyne VENITUCCI, responsable RH

Secrétaire de séance : Mme Elodie HUMBERT

L'ordre du jour est le suivant :

HABITAT 25 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

DELIBERATION N° 2020.04.013
CONVENTION D' ACTIONS
POUR L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES DÉCHETS
ENTRE HABITAT 25 ET GRAND BESANÇON MÉTROPOLE

VU le protocole d'accord approuvé par le Conseil Communautaire du 17 décembre 2018 entre Grand Besançon Métropole, les quatre bailleurs sociaux, l'Union Sociale pour l'Habitat et les partenaires : le SYBERT et la Ville de Besançon,

VU la convention d'actions annexée au rapport,

VU la convocation envoyée le 18 septembre 2020 aux membres du Conseil d'Administration contenant le projet de délibération,

CONSIDERANT que les actions proposées ont pour but d'améliorer les gestions des déchets entre Grand Besançon Métropole et Habitat 25

DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Directeur Général à signer la convention d'actions.

.....

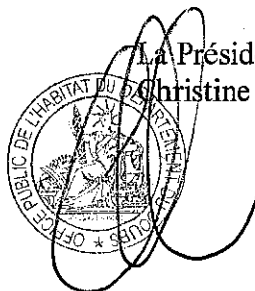
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 00.

Préfecture du Doubs

Reçu le - 2 OCT. 2020



Contrôle de légalité



La Présidente,
Christine BOUQUIN

HABITAT 25 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

RAPPORT N° 2020.04.013

CONVENTION D' ACTIONS
POUR L' AMÉLIORATION DE LA GESTION DES DÉCHETS
ENTRE HABITAT 25 ET GRAND BESANÇON MÉTROPOLÉ

Un protocole d'accord pour l'amélioration de la gestion des déchets sur le quartier de Planoise a été approuvé par le conseil Communautaire du 17 décembre 2018, entre Grand Besançon Métropole, les quatre bailleurs sociaux présents à Planoise, l'Union Sociale pour l'Habitat, le SYBERT et la Ville de Besançon.

Les objectifs fixés par le Protocole sont les suivants :

- Améliorer le cadre de vie des habitants, par une meilleure gestion des déchets et l'aménagement de certains locaux inadaptés.
- Réduire les déchets résiduels produits pour maîtriser davantage la redevance acquittée par les habitants.
- Augmenter la captation de la matière recyclable.
- Associer les habitants via l'information, la communication, la sensibilisation, et en s'appuyant sur le tissu associatif de Planoise.

A partir d'une série de visites de terrain, l'année 2019 a permis d'établir entre les partenaires un référentiel commun, définir les actions à entreprendre et une méthodologie de travail, qui sont formalisés dans une convention entre Grand Besançon Métropole et Habitat 25. Les signataires de la convention, prennent chacun des engagements pour la réussite du programme d'actions.

Le périmètre d'intervention de la convention cible les entrées d'immeuble comptant une production de déchets résiduels supérieure à 200 kgs par an et par habitant (moyenne Grand Besançon Métropole 148 kgs par an et par habitant, moyenne nationale 269 kgs par an et par habitant). 73% des adresses d'Habitat 25 à Planoise sont dans ce cas, 2.300 habitants sont concernés.

Axe 1 de travail : sortie et rentrée des bacs le jour de la collecte dans le cadre de la nouvelle organisation de la collecte. La sortie et collecte des déchets, puis la rentrée des conteneurs s'effectue sur une demi-journée, chaque mardi et jeudi matins. *Le dispositif est opérationnel sur 65% des adresses d'Habitat 25 depuis janvier 2019.*

Axe 2 de travail : amélioration du fonctionnement des locaux à déchets. Il s'agit de donner les moyens matériels aux habitants pour mieux gérer les déchets. *Habitat 25 a notamment planifié de fermer les colonnes vide-ordures sur treize entrées des rues Rembrandt et Renoir (travaux prévus automne 2020).*

Axe 3 de travail : (re)construction de locaux à déchets. La convention ne prévoit aucune intervention de ce type dans le patrimoine d'Habitat 25. Elle prévoit plutôt la mise en œuvre d'un programme spécifique de sensibilisation des habitants au tri sélectif (cf. impact sur le montant de la redevance incitative) ainsi que le déploiement et la gestion de nouveaux points d'apport volontaire.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention d'actions pour l'amélioration de la gestion des déchets entre Grand Besançon Métropole et Habitat 25, et d'autoriser le Directeur Général à la signer.

La Présidente,
Christine BOUQUIN

Préfecture du Doubs

Reçu le - 2 OCT. 2020



Contrôle de légalité

